

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

338ème séance

Samedi 17 octobre 1959, à 10 heures.

PROCES-VERBAL

=====

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN
M.MAQUET
R.GUYAUX

Président
Vice-Président
Remplaçant M. P.STANER, Délégué du
Ministre du Congo Belge et du Ruanda-
Urundi

A.BECQUET
A.DUBOIS
E.STOFFELS
E.VAN CAMPENHOUT
Ch.VANDER ELST
H.DE SAEGER

Membres
Secrétaire du Comité de Direction

Assistent à la séance

MM. M.MICHA
Cl.CORNET

G.NUYTEN

Conservateur en Chef des Parcs Nationaux
Conservateur a.i. du Parc National
Albert
Chef du Secrétariat Administratif

EXCUSE

M. W.ROBYNS

Membre

La séance est ouverte sous la présidence de M. V.VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE.

M. Ch.VANDER ELST exprime le voeu de voir les propositions de mouvements de personnel ayant fait l'objet de la Décision n° 4.291, lors de la dernière séance, figurer en annexe au Procès-Verbal. Ces propositions seront annexées au présent Procès-Verbal.

Le Procès-Verbal de la 337ème séance, tenue le 19 septembre 1959, est approuvé.

DECISION N° 4.309.- FRAIS DE REPRESENTATION.

Temporairement et sous réserve d'un examen de la situation par M. le Conservateur en chef, au mois d'avril 1960, une indemnité de représentation de MILLE CINQ CENTS FRANCS par mois est accordée au chef du secteur sud du Parc National de l'Upemba, à partir du mois de juillet 1959.

DECISION N° 4.310.- AUTORISATION DE FAIRE PARTIE D'ORGANISMES DE TOURISME.

A sa demande, M. A.BOURY, Conservateur-adjoint au Parc National de l'Upemba, est autorisé à faire partie, à titre personnel, du Comité local du Touring Club du Congo Belge et du Syndicat d'Initiative de Lubudi.

DECISION N° 4.311.- PARTICIPATION A L'EXPOSITION D'ELISABETHVILLE.

Le principe de la participation de l'Institut à l'Exposition internationale, qui se tiendra à Elisabethville en 1961, est admis.

DECISION N° 4.312.- ENGAGEMENT D'UN ACTUAIRE-CONSEIL.

Sous réserve de son acceptation, l'Institut s'assurera les services de M. Th.LAMINE, Actuaire-Conseil, Administrateur de la Caisse d'Assurances du Ministère du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, en remplacement de M. E.DORY, décédé.

DECISION N° 4.313.- PROLONGATION DU TERME DE M. J.VERSCHUREN.

Afin de lui permettre l'achèvement des études en cours, M. J.VERSCHUREN, chargé de mission permanent de l'Institut, prolongera son terme de service.

DECISION N° 4.314.- PROTECTION DE LA FORET DE L'ATONZA.

Les renseignements recueillis et notamment le rapport de M. J.VERSCHUREN, chargé de mission permanent de l'Institut, sur l'intérêt présenté par la forêt de l'Atonza, dont une faible partie est englobée dans la partie nord du Parc National Albert, soulignent l'importance d'assurer la protection de cette région.

Il sera demandé à M. le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi d'ériger cette région en réserve naturelle dont l'Institut assurerait la surveillance.

DECISION N° 4.315.- PROTECTION DU SITE DE LA SINDA.

A plusieurs reprises l'Institut a eu son attention attirée sur l'intérêt géologique du site de la Sinda, situé au Nord du Parc National Albert. Pour ses impressionnants phénomènes d'érosion ainsi que ses importantes couches fossilifères, ce site justifie une protection urgente car il est menacé par des activités touristiques.

Si la nécessité en apparaissait, l'Institut appuierait les démarches faites en vue du classement de ce site.

EXAMEN DES RAPPORTS D'ACTIVITE.

Les rapports d'activité, pour le mois d'août 1959, sont examinés.

DECISION N° 4.316.- INDEMNITE DE REPRESENTATION.

L'indemnité de représentation accordée au Délégué aux visites par la Décision n° 3.542 (287ème séance - 26 mai 1956) est mise à la disposition du chef de la station de la Rwindi, qui l'utilisera en toute équité. M. le Conservateur en chef prendra, à ce sujet, les mesures qui s'imposeraient ultérieurement.

DECISION N° 4.317.- INDEMNITE FAMILIALE D'ITINERANCE.

En application de l'Ordonnance du 14 janvier 1958, une indemnité d'itinérance est accordée à la femme et aux enfants des agents lorsqu'ils les accompagnent en brousse.

Afin d'éviter des abus, cette indemnité ne sera dorénavant accordée que lorsque le séjour en brousse dépasse six jours.

DECISION N° 4.318.- PERSONNEL METROPOLITAIN. DEMISSION.

La démission de M. E.MOREL, messenger, engagé par la Décision n° 4.265 (335ème séance - 20 juin 1959), est acceptée.

DECISION N° 4.319.- PERSONNEL METROPOLITAIN. ENGAGEMENT.

En vue de remplacer M. E.MOREL, démissionnaire, M. L.DUMONT, est engagé en qualité de messenger-huissier, à la date du 1er novembre 1959, au traitement annuel du barème B, 46.600 à 63.400 frs.

DECISION N° 4.320.- FIN DE CONTRAT DU CONDUCTEUR DE TRAVAUX.

Conformément aux dispositions de son contrat, M. A.BERTOLUTTI, Conducteur de travaux, engagé pour effectuer les constructions du camp de la Rwindi, a donné son préavis pour le 17 décembre 1959.

A titre de prime de fin de travail et à la condition que ses prestations donneront satisfaction jusqu'à cette date, M. BERTOLUTTI recevra un billet de voyage de retour Congo-Italie.

RAPPORT DE LA MISSION GEOPHYSIQUE AU VOLCAN NYIRAGONGO.

Le rapport de la Mission géophysique 1959 au volcan Nyiragongo, transmis par le Centre National de Volcanologie, est communiqué.

DECISION N° 4.321.- PERSONNEL D'AFRIQUE. CONDITIONS GENERALES D'ENGAGEMENT.

Un Comité restreint est chargé d'étudier le projet de "Conditions générales d'engagement" préparé pour le personnel européen d'Afrique.

Ce Comité restreint sera composé de MM. M.MAQUET, P.STANER, A.BECQUET, Ch.VANDER ELST et H.DE SAEGER.

DECISION N° 4.322.- EXCURSION DU IVème CONGRES PANAFRICAIN DE PREHISTOIRE A ISHANGO.

Le rapport de M. J.de HEINZELIN, sur le déroulement de l'excursion effectuée à Ishango par les participants au IVème Congrès Panafricain de Préhistoire est communiqué.

Le projet de protéger la coupe du gîte fossilifère par un abri, proposé par M. de HEINZELIN, et qui fait l'objet d'une recommandation du Congrès, ne rallie pas l'unanimité.

PROBLEME DES DROITS INDIGENES AU PARC NATIONAL DE L'UPEMBA.

Officieusement informé de l'accord intervenu entre le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi et le Gouvernement Général sur le règlement du problème des droits indigènes au Parc National de l'Upemba, par la voie du bail emphytéotique, le Comité de Direction de l'Institut s'étonne d'apprendre, qu'à l'échelon provincial, cette solution aurait été différée pour laisser la responsabilité de la décision au futur Gouvernement congolais.

DECISION N° 4.323.- ACCES DES VISITEURS DANS LE SECTEUR HAUTE SEMLIKI/LAC EDOUARD.

M. le Conservateur en chef est chargé de prendre les dispositions voulues pour réglementer l'accès des visiteurs se rendant dans le Secteur de la Haute Semliki/Lac Edouard.

CAPTAGE DES EAUX DE LA RUTSHURU.

Communication est donnée d'extraits du rapport établi par la firme SOCINCO, chargée de l'étude de la mise en valeur de la plaine de la Rutshuru par le captage des eaux de cette rivière. D'après M. le Conservateur a.i. Cl.CORNET, ce projet ne sera pas réalisé.

DECISION N° 4.324.- PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

- 1° Une suite favorable sera donnée à la demande de l'Université officielle du Congo Belge et du Ruanda-Urundi visant à recevoir certaines publications de l'Institut.
- 2° A la demande de M. P.JOLIVET, les études parues sur ses récoltes au Parc National Albert seront adressées à la Malaria Section, au Palais des Nationaux à Genève, ainsi qu'à l'Université de Californie à Berkeley.

DECISION N° 4.325.- AUTORISATIONS DE VISITE.

Les autorisations de visite suivantes sont ratifiées :

- 1° à M. F.C.CAMARGO, de Rio de Janeiro, pour la visite des Parcs Nationaux du Congo Belge. M. CAMARGO est autorisé de récolter des Coccinellides;

2° à M. V.GOTHOT, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université de Liège et Membre du Conseil d'Administration de FULREAC pour la visite du Parc National Albert.

Ces personnalités bénéficient de la gratuité de visite.

3° à trois groupes de para-commandos de la base de Kamina pour la visite du Parc National de l'Upemba.

DECISION N° 4.326.- PUBLICITE.

Il ne paraît pas indiqué de faire de la publicité dans l'hebdomadaire "POURQUOI PAS CONGO".

M. Ch.VANDER ELST suggère de faire paraître plutôt des articles de propagande payés.

DECISION N° 4.327.- VENTE DE REPRODUCTIONS DE DIAPOSITIVES EN COULEURS.

En vue de satisfaire aux demandes des visiteurs, des reproductions de diapositives en couleurs de la documentation iconographique de l'Institut, seront mises en vente.

DECISION N° 4.328.- DOCUMENTATION DE PROPAGANDE.

Moyennant certaines réserves quant à son usage, une documentation sur les Parcs Nationaux du Congo Belge sera fournie, à sa demande, à l'Association des chasseurs de Léopoldville pour sa revue "Safari".

DECISION N° 4.329.- INTERVENTION DU FONDS D'ASSISTANCE AU PERSONNEL.

En vue d'intervenir dans les frais supportés par M. W.MARKEY, Rédacteur dactylographe, à la suite d'une opération subie par sa femme, un membre du Comité de Direction intervient généreusement pour une somme de CINQ MILLE FRANCS.


De son côté, le Fonds d'Assistance au personnel interviendra pour un même montant.

DECISION N° 4.330.- VOTE D'UN SUBSIDE POUR REMUNERATION DE TRAVAUX
DE LABORATOIRE.

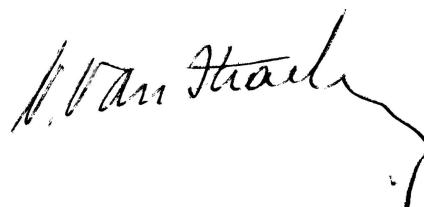
Un subside de DIX-HUIT MILLE FRANCS est voté en faveur de Mme. J.de HEINZELIN de BRAUCOURT, à titre de rémunération pour les travaux d'analyses des eaux recueillies au Ruwenzori, qu'elle a effectuées au cours des années 1958 et 1959.

La séance est levée à 13 heures.

LE SECRETAIRE DU COMITE
DE DIRECTION,


H.DE SAEGER.

LE PRESIDENT,



V.VAN STRAELEN.

MOUVEMENTS DU PERSONNEL D'AFRIQUE - 1959 et 1960

PARC NATIONAL ALBERT

Rumangabo G.ROUSSEAU (1961)
P.BOUCKAERT Congé d'avril à octobre 1960; n'est pas
remplacé

Rwindi Cl.CORNET Muté à Mutsora au 1er janvier 1960.
Congé anticipé de 3 mois, du 1.VI. au
15.XI.1960.
Affecté ensuite au P.N.G.

P.BAERT
x
Nouvel engagé remplaçant Cl.CORNET.

Mutsora O.KINT Congé du 28.XI.60 au ... en sous-ordre
de Cl.CORNET.

PARC NATIONAL DE LA KAGERA

Gabiro J.HAEZAERT Congé de juillet 1960 à janvier 1961.
Remplacé par G.DE LEYN (remplacera
éventuellement P.MARLIER au P.N.U.).

D.PHILIPPET Congé anticipé du 25.I.60 au 26.V.60.
(afin d'être rentré avant le départ de
J.HAEZAERT).

PARC NATIONAL DE LA GARAMBA

Nagero A.ORY Congé du 17.XII.60 au 16.VI.61. affecté
ensuite au P.N.U.

D.MIESSE Congé du 28.IX. au 27.I.61. N'est pas
remplacé.

PARC NATIONAL DE L'UPEMBA

Lusinga P.MARLIER Congé du 10.VIII.59 au 9.II.60 ?

J.de WILDE Congé du 26.IX.60 au 25.I.61 (éventuel-
lement placé au nouveau Parc National).
Dans ce cas serait remplacé par A.ORY.

C.FRANCART (1961)

Lubudi A.BOURY Congé du 13.IV.60 au 28.X.60. Remplacé
par J.de WILDE.